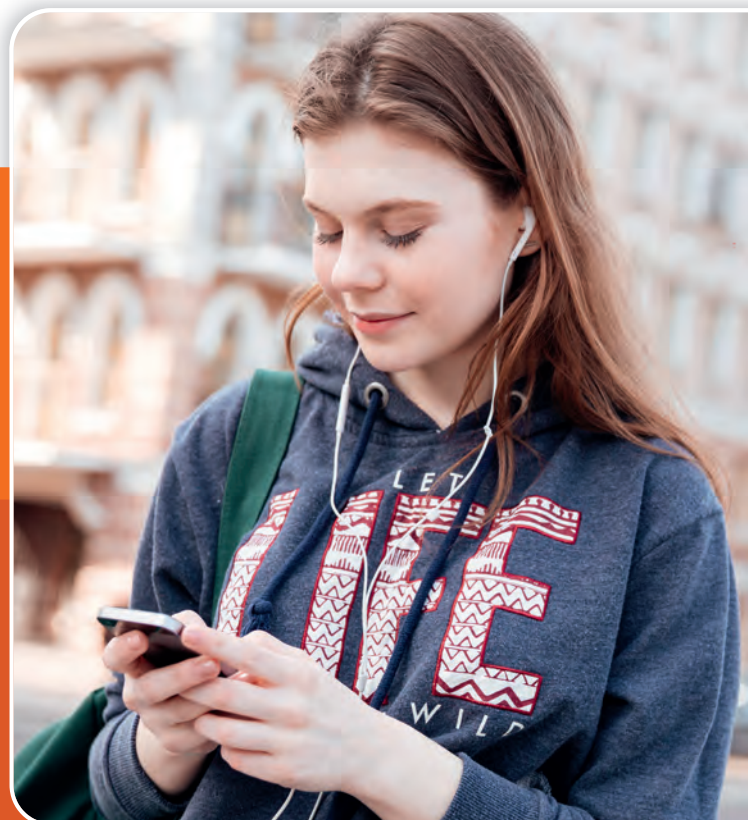


Enquête sur les usages du mobile

Six ans après la campagne d'information confiée à l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé) visant à réduire l'exposition aux radiofréquences émises par nos mobiles, les familles demeurent très mal informées.



Contact presse :

Laëtitia Verdier : 01 44 91 88 88

laetitia.verdier@famillesrurales.org

INTRODUCTION

En 2009, le « grenelle des ondes » réunissait les pouvoirs publics, la communauté scientifique, notamment l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les élus, les associations environnementales et familiales mais aussi les constructeurs et les opérateurs sur le sujet des radiofréquences.

En décembre 2010, le grenelle accouchait d'une campagne d'information destinée à informer les familles sur les bons usages du mobile réalisée par l'INPES sur commande des ministères de la santé, de l'écologie et du numérique.

Le téléphone portable est un des appareils qui nous expose le plus aux radiofréquences, heureusement il est possible de diminuer fortement cette exposition en utilisant un kit mains libres. Mais combien d'utilisateurs le savent ?

Le bilan de cette campagne a été dressé en mars 2011 (joint en annexe). Selon les auteurs de ce rapport, elle aurait été un succès. En réalité elle a été vue par moins de 1% des utilisateurs de téléphone portable, autrement dit elle est passée totalement inaperçue pour plus de 99% d'entre nous*.

Familles Rurales et La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) n'ont pas manqué de s'en inquiéter auprès de différents responsables politiques appelant de leurs vœux une nouvelle campagne de sensibilisation, plus efficace. Plusieurs ministres, issus de différents gouvernements ont pris publiquement position sur ce sujet (voir annexes), un rapport commandé par le 1er ministre et remis en novembre 2013 soutenait notre demande, pourtant rien n'a été fait.

En février 2015 était enfin votée une loi relative à une plus grande sobriété dans l'exposition aux radiofréquences dite « loi Abeille ». Elle prévoit la création d'une nouvelle campagne d'information destinée à accompagner les utilisateurs dans leurs usages dans les 13 mois suivant sa promulgation. Un nouvel espoir était permis mais celui-ci s'est éteint : 16 mois plus tard, toujours rien...

Heureusement, de nombreux acteurs, parmi lesquels figurent des opérateurs et constructeurs ont développé des outils destinés à informer leurs clients afin qu'ils réduisent sensiblement leur exposition aux radiofréquences. Eloigner le téléphone de la tête, protéger les femmes enceintes, les enfants et les adolescents sont les principales recommandations, toutes découlent du principe de précaution défini par l'ANSES.

C'est dans ce contexte que Familles Rurales et La CSF ont lancé une enquête visant à évaluer le niveau de connaissance des familles et leur usage du téléphone mobile.

** Moins de 400 000 vues, selon le bilan dressé par l'INPES pour près de 65 millions de cartes SIM en circulation (observatoire Arcep 2010).*

LES BONS USAGES DU MOBILE

L'enquête a été mise en ligne et envoyée dans nos réseaux entre fin avril et mi-mai et révèle les usages de 6 700 personnes : 2 500 adultes et 4 200 enfants.

L'enquête poursuivait 2 objectifs :

- S'assurer de la connaissance puis de la bonne compréhension des messages de prévention,
- Connaître les usages des adultes comme des enfants.

Un message clair et communément partagé : protéger les enfants et les femmes enceintes, utiliser le kit fourni gratuitement avec le mobile

A l'issue du grenelle des ondes, quelques règles élémentaires de bons usages du mobile ont été définies. Elles visent à réduire sensiblement notre exposition aux ondes.

Qu'il s'agisse des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, des associations environnementales et familiales mais aussi des constructeurs ou des opérateurs, chacun valorise par le biais de différentes publications, les recommandations suivantes :

- Utiliser un kit mains libres (que les opérateurs ont l'obligation de remettre gratuitement à leurs clients lors de l'achat d'un mobile) ;
- Protéger particulièrement les enfants, les adolescents et les femmes enceintes ;
- Téléphoner, de préférence dans les zones de bonne réception radio.

L'INPES a eu recours à des illustrations pour faire passer ces messages :

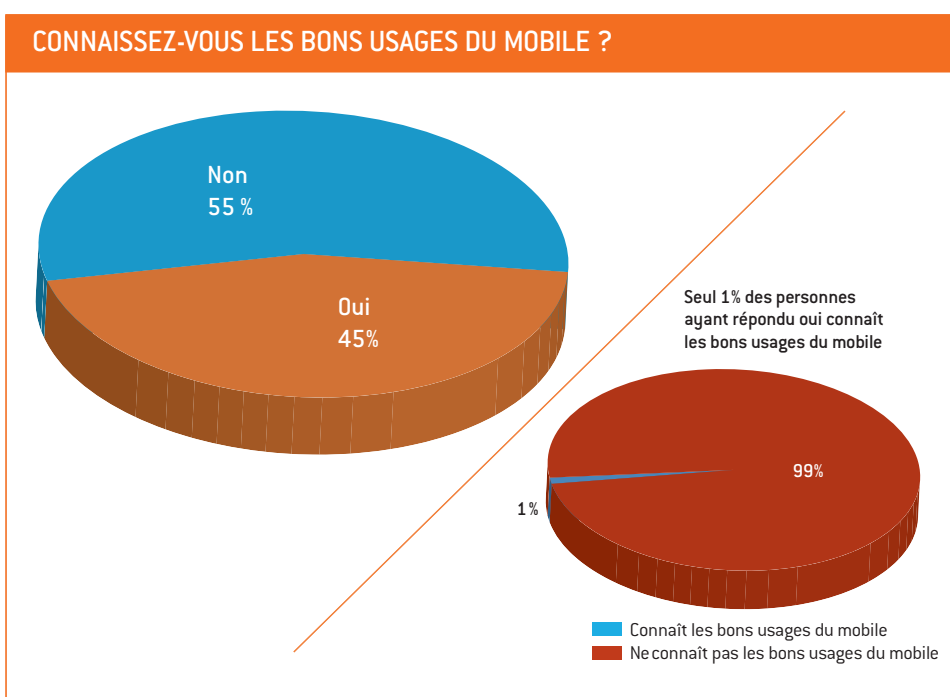


La Fédération Française des Télécoms explique sur son site « prendre acte du maintien par l'ANSES de sa vigilance sur l'exposition des utilisateurs de téléphone mobile » et rappelle « mettre en œuvre l'approche de précaution qui a été adoptée, sur ce sujet, par les autorités sanitaires ».

Les opérateurs informent ainsi leurs clients via leurs sites institutionnels, leurs conditions générales de vente ou même leurs catalogues commerciaux. Un certain nombre de leurs publications sont jointes en annexe.

1. Une information visible mais difficilement accessible...

Bien que tous les opérateurs semblent attachés à promouvoir une bonne application du principe de précaution, force est de constater que les recommandations autour des bons usages ne sont pas acquises par les utilisateurs.



En effet, si 45% des personnes interrogées pensent les connaître, les bons usages (ceux qui permettent de s'exposer le moins possible aux radiofréquences) ne sont en réalité identifiés que par 1% des répondants.

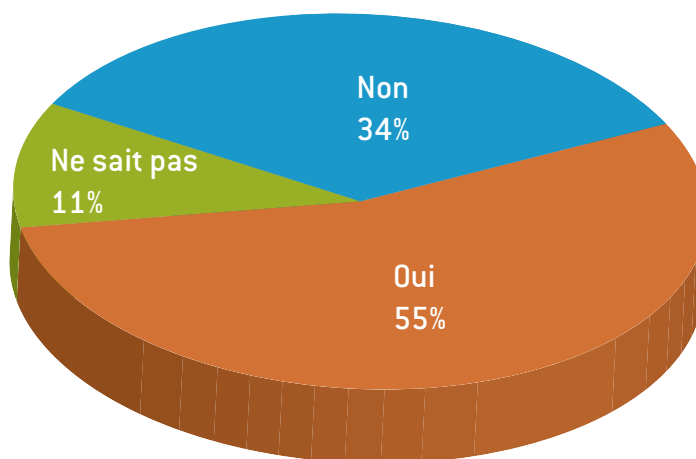
Les 44% qui pensent les connaître ne les assimilent pas à la traduction du principe de précaution (éloigner le téléphone de la tête et du corps, protéger les enfants – adolescents et femmes enceintes) mais à des règles de « savoir vivre en société », par exemple : éviter de téléphoner au restaurant ou ne pas parler trop fort dans le train.

2. Un kit mains libres remis gratuitement à l'insu d'1 consommateur sur 2 et sans qu'il ne comprenne pourquoi...

Les personnes interrogées ont, dans un premier temps, dû indiquer si un kit mains libres leur avait été remis gratuitement lors de l'achat de leur téléphone. Elles ont ensuite dû préciser pourquoi.

Pour rappel, les opérateurs ont l'obligation de fournir gratuitement ce kit dans un souci de moindre exposition possible aux radiofréquences.

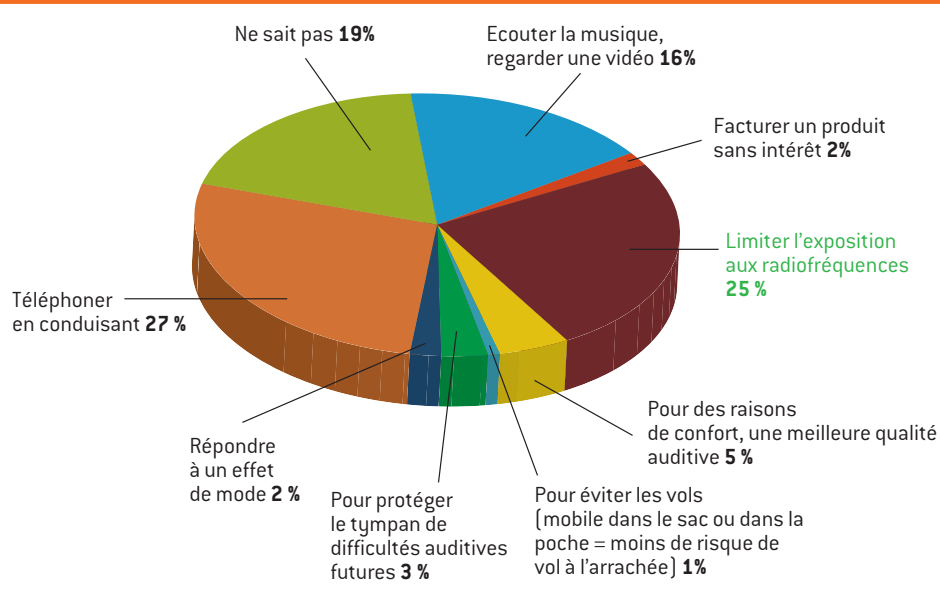
AU MOMENT DE L'ACHAT DE VOTRE TÉLÉPHONE, UN « KIT MAINS LIBRES » VOUS A-T-IL ÉTÉ REMIS GRATUITEMENT ?



Force est de constater que seul 1 utilisateur sur 2 semble avoir repéré cet outil dans le pack lui ayant été remis.

Plus préoccupant encore, à la question de savoir pourquoi ce kit a été fourni et en listant les réponses possibles (un seul choix permis), 75% des familles ont donné une mauvaise réponse.

POURQUOI UN KIT MAINS LIBRES VOUS A-T-IL ÉTÉ FOURNI ?

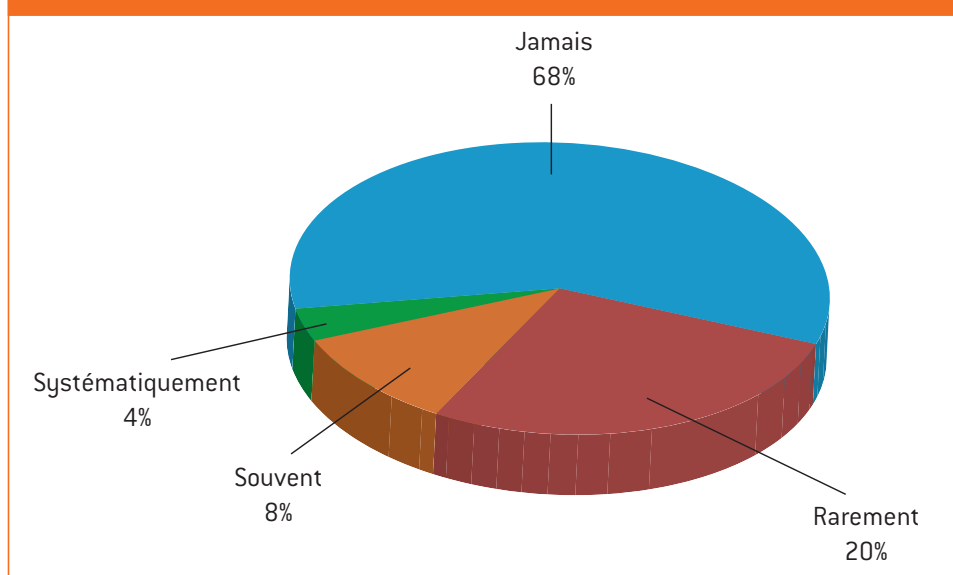


Pour une majorité de répondants, le kit est destiné à « téléphoner en conduisant ». Rappelons que cet usage est prohibé désormais.

3. L'utilisation d'un kit main libre fortement recommandé mais très peu utilisé...

Les messages de prévention n'ayant manifestement pas été perçus, il en découle une mauvaise utilisation du matériel :

QUAND VOUS TÉLÉPHONEZ, UTILISEZ-VOUS UN KIT MAINS LIBRES ?



Qu'il s'agisse de l'OMS, du ministère de la Santé, de celui de l'Ecologie ou des opérateurs et constructeurs eux-mêmes, chacun promeut l'usage systématique du kit mains libres.

En réalité, seuls 4% des personnes interrogées suivent ces recommandations. Plus problématique encore, elles sont près de 90% à ne l'utiliser que rarement voire jamais (68%).

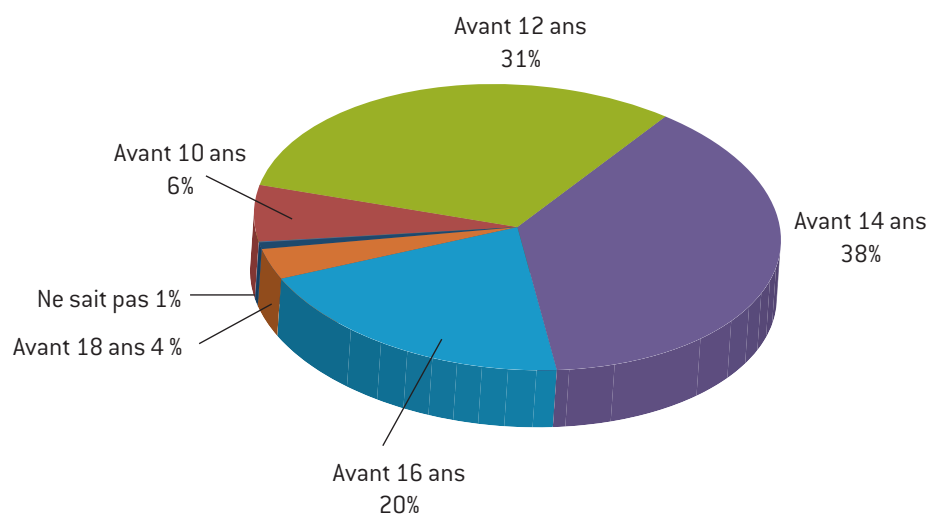
4. Les enfants au centre des préoccupations scientifiques et pourtant particulièrement exposés

La communauté scientifique s'inquiète particulièrement de la situation des enfants et recommande d'éviter l'utilisation du mobile avant 14 ans. L'article L5231 du code de la santé publique dispose, à cet égard :

« Toute publicité, quel qu'en soit le moyen ou le support, ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans est interdite. »

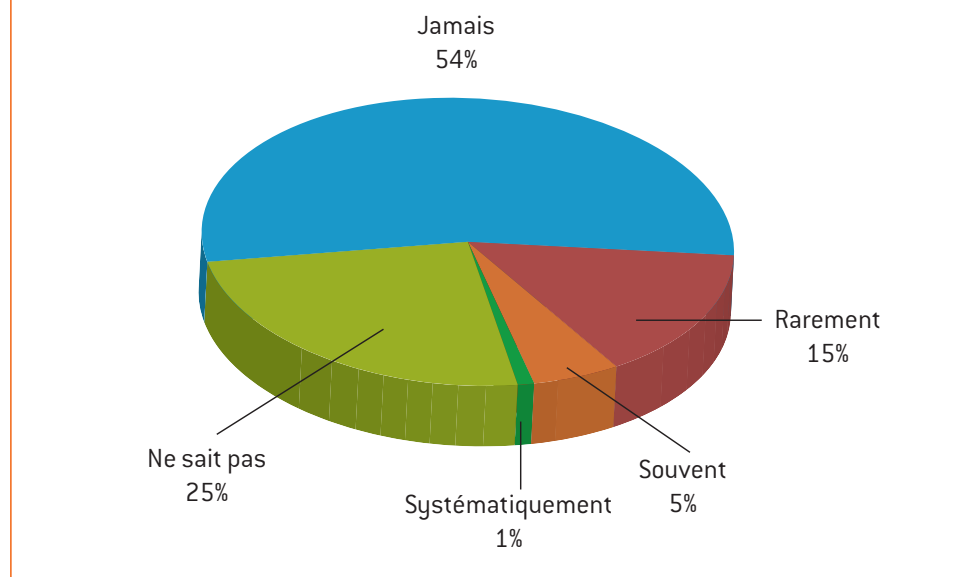
Notre enquête révèle pourtant que 75% des mineurs équipés d'un mobile l'ont été avant ce seuil.

A QUEL ÂGE A-T-IL EU SON PREMIER MOBILE ?



Phénomène plus inquiétant, alors qu'ils devraient être particulièrement protégés, les enfants utilisent encore moins leur kit que leurs parents lorsqu'ils téléphonent.

QUAND IL TÉLÉPHONE, UTILISE-T-IL UN KIT MAINS LIBRES ?



En effet, ils ne sont que 1% à l'utiliser systématiquement quand ils passent un appel.

CONCLUSION

Notre enquête révèle que les consommateurs n'utilisent pas leur téléphone conformément aux bons usages préconisés par l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de l'Etat, de la communauté scientifique ou des opérateurs et constructeurs eux-mêmes.

Trop peu d'entre nous ont conscience de la nécessité d'appliquer le principe de précaution. Il en résulte des usages inquiétants du fait d'un déficit évident d'information. Il est donc urgent de mener une campagne qui permette à chacun de mieux appréhender la manière dont un téléphone devrait être utilisé :

- En utilisant systématiquement son kit mains libres pour passer ou recevoir un appel, ou en utilisant son mobile sur le mode haut-parleur en l'éloignant du corps ;
- En évitant d'équiper son enfant avant ses 14 ans ;
- En veillant à téléphoner dans une zone de réception la meilleure possible ;
- En éloignant son mobile du corps des enfants, adolescents et femmes enceintes.

Si les opérateurs semblent soucieux de préserver la santé de leurs clients en les incitant à s'exposer le moins possible aux radiofréquences, ils se prémunissent également contre le risque s'il venait à se produire.

Les industriels pourraient dans ce cas, aisément reprocher au consommateur de ne pas avoir respecté les recommandations émises, ce dernier n'aurait pas su utiliser son matériel, il ne pourrait alors « s'en prendre qu'à lui-même ».

Sans néanmoins chercher à rendre les uns ou les autres responsables d'un danger potentiel, il est essentiel de rappeler qu'en l'absence de certitude sur l'innocuité des mobiles, chacun peut maîtriser ce risque, en utilisant son matériel conformément aux recommandations des constructeurs et opérateurs eux-mêmes. Chaque parent doit savoir qu'il convient de préserver particulièrement les enfants.

Si l'information existe, elle est souvent noyée. Compte tenu de ce qui précède, **Familles Rurales et La CSF demandent :**

- A l'Etat : de jouer son rôle en finançant une campagne d'information digne de ce nom ;
- Aux opérateurs : de faire preuve d'ingéniosité en faisant la même promotion du kit mains libres que celle qu'ils réservent à la 4G ou à la fibre optique. En effet, sans leur reprocher de taire les bons usages recommandés, nous ne pouvons que regretter que cette information soit trop souvent relayée sur un site institutionnel (et non sur leurs sites commerciaux), et/ou perdue dans des conditions générales que personne ne lit.

Familles Rurales et La CSF lancent cette alerte en comptant également sur les familles elles-mêmes pour qu'elles prennent conscience de ce risque et apprennent à s'en prémunir en utilisant systématiquement un kit mains libres et en protégeant leurs enfants.

GLOSSAIRE

Quelques définitions

Le principe de précaution est défini dans 2 textes :

Loi Barnier du 2 février 1995

«Principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable ».

Annexe de la Charte de l'environnement à la Constitution par révision du 1er mars 2005

L'article 5 de la Charte dispose que « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

Le DAS : Débit d'Absorption Spécifique :

Il est défini comme suit par l'ANFR :

« Lorsque nous utilisons un appareil radio, depuis le téléphone mobile jusqu'à la souris d'ordinateur, une partie de l'énergie électromagnétique qu'il dégage est absorbée par notre corps : la valeur maximale de cette quantité pour un équipement donné est le débit d'absorption spécifique (DAS) de cet équipement. L'unité de mesure du DAS est le watt par kilogramme (W/kg) ».

ANNEXES

Annexes du dossier de presse «enquête sur les usages du mobiles»

Annexe 1 :

Campagne menée par l'INPES en décembre 2010 – Bilan de cette campagne (mars 2011)

Annexe 2 :

Expressions publiques de différents ministres sur le sujet de l'exposition aux radiofréquences via le mobile

Annexe 3 : Résultats bruts de l'étude

Annexe 4 :

Publications des opérateurs rappelant les bons usages du mobile (captures d'écran – magazines commerciaux, conditions générales de vente, photo prise en boutique)

Annexe 5 :

Catalogues commerciaux

ANNEXE 1

Campagne menée par l'INPES en décembre 2010 – Bilan de cette campagne (mars 2011)

Lien vers la campagne INPES :

<http://lesondesmobiles.fr/>

Lien vers le bilan de la campagne INPES :

http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_campagne_INPES_23-03-2011.pdf

ANNEXE 2

Expressions publiques de différents ministres sur le sujet de l'exposition aux radiofréquences via le mobile

Annexe 2-1

Débats loi Abeille :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cri/2012-2013/20130123.pdf>

Annexe 2-2

Rapport « Développement des usages mobile et principe de sobriété », novembre 2013 :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000845.pdf>

Annexe 2-3

Verbatim Grenelle des ondes, table ronde du 23 avril 2009 :

http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/Verbatim_table_ronde_RF_23-04-2009.pdf

ANNEXE 3

Résultats bruts de l'étude

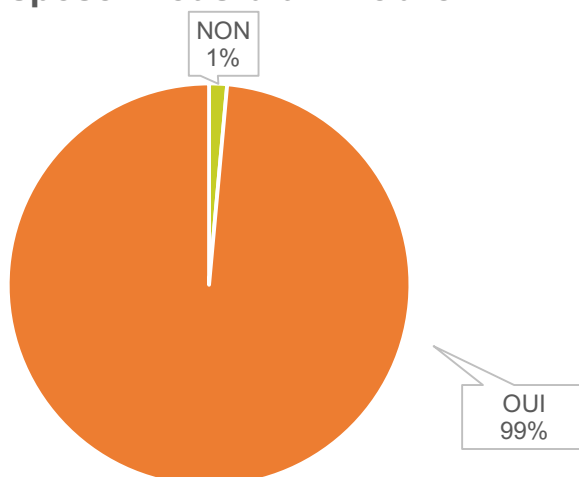
Résultats par question

Disposez-vous d'un mobile ?

- OUI
- NON

Étiquettes de lignes	Nombre de 1 - Disposez-vous d'un mobile ?
NON	36
OUI	2465
Total général	2501

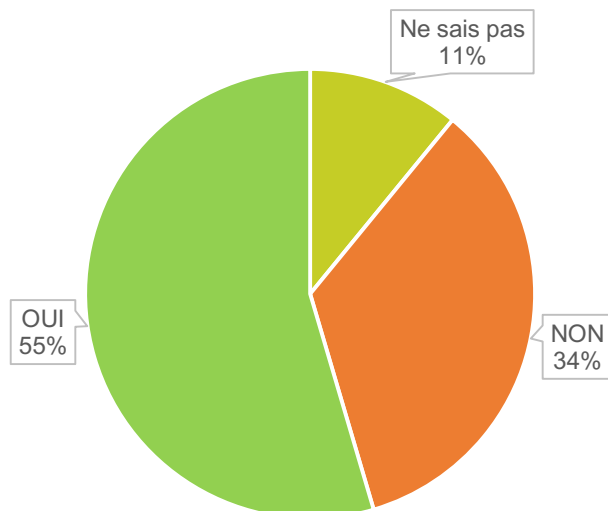
Disposez-vous d'un mobile ?



Au moment de l'achat de votre téléphone, un « kit mains libres » vous a-t-il été remis gratuitement ?

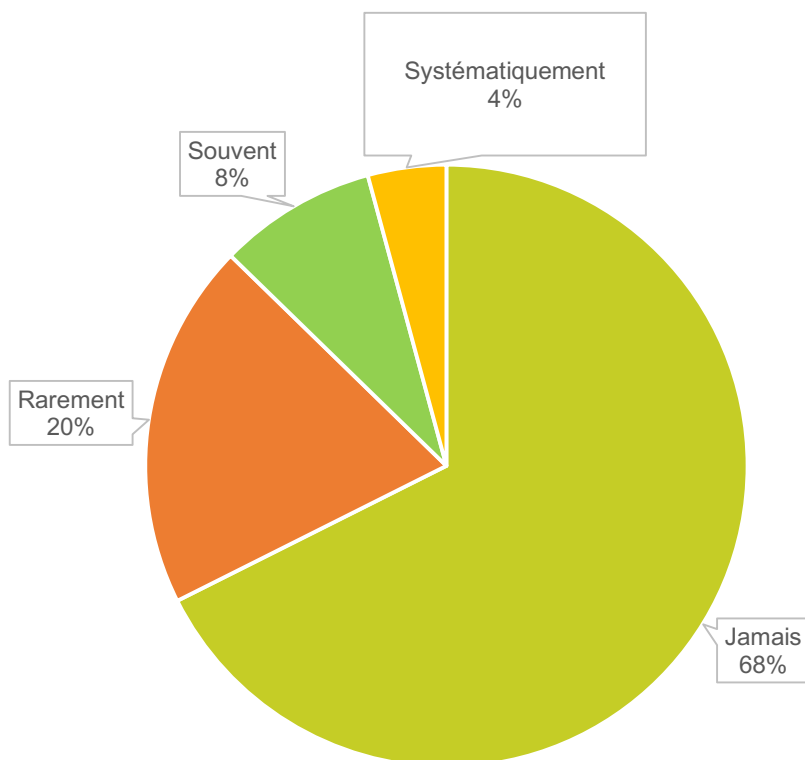
- Oui
- Non
- NSP

Au moment de l'achat de votre téléphone, un « kit mains libres » vous a-t-il été remis gratuitement ?



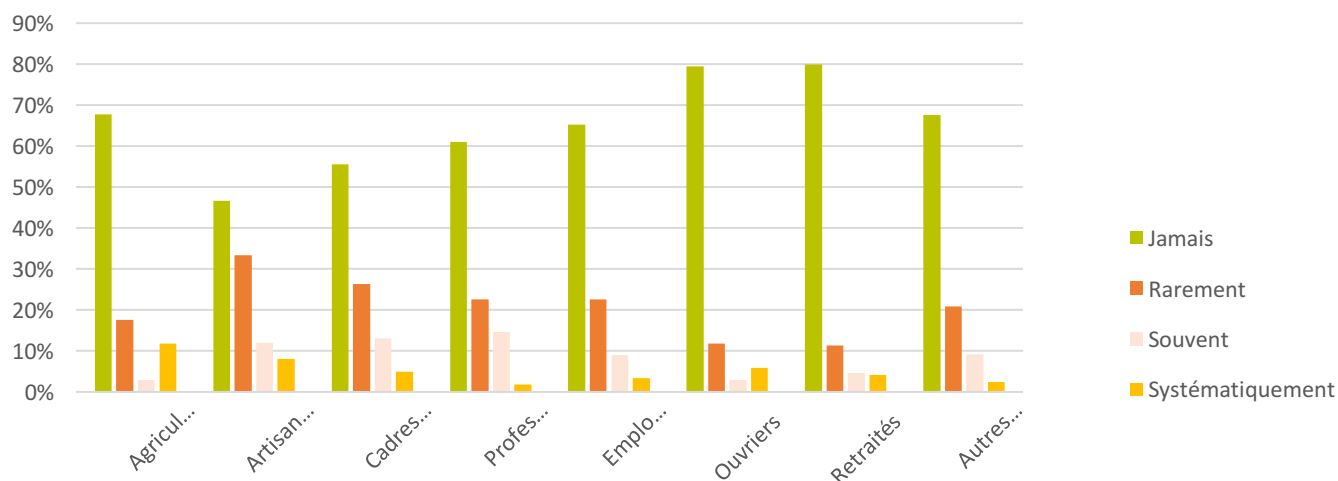
Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres ?

Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres ?



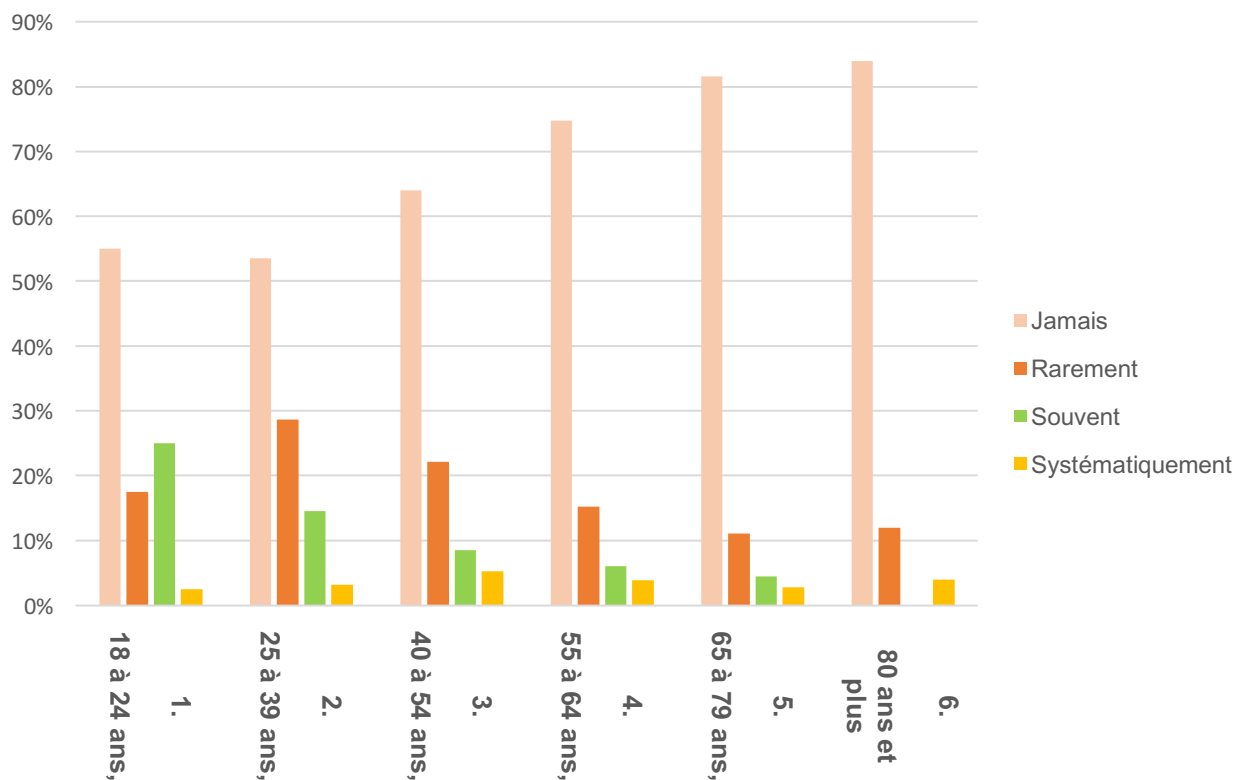
En fonction de la CSP des répondants :

Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres ?	Étiquettes de colonnes			
	Jamais	Rarement	Souvent	Systématiquement
Étiquettes de lignes				
Agriculteurs exploitants	68%	18%	3%	12%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	48%	34%	10%	8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	55%	26%	13%	5%
Professions intermédiaires	61%	23%	15%	2%
Employés	65%	23%	9%	3%
Ouvriers	79%	12%	3%	6%
Retraités	80%	11%	5%	4%
Autres personnes sans activité professionnelle	68%	21%	9%	3%
Total général	67%	20%	9%	4%



En fonction de l'âge :

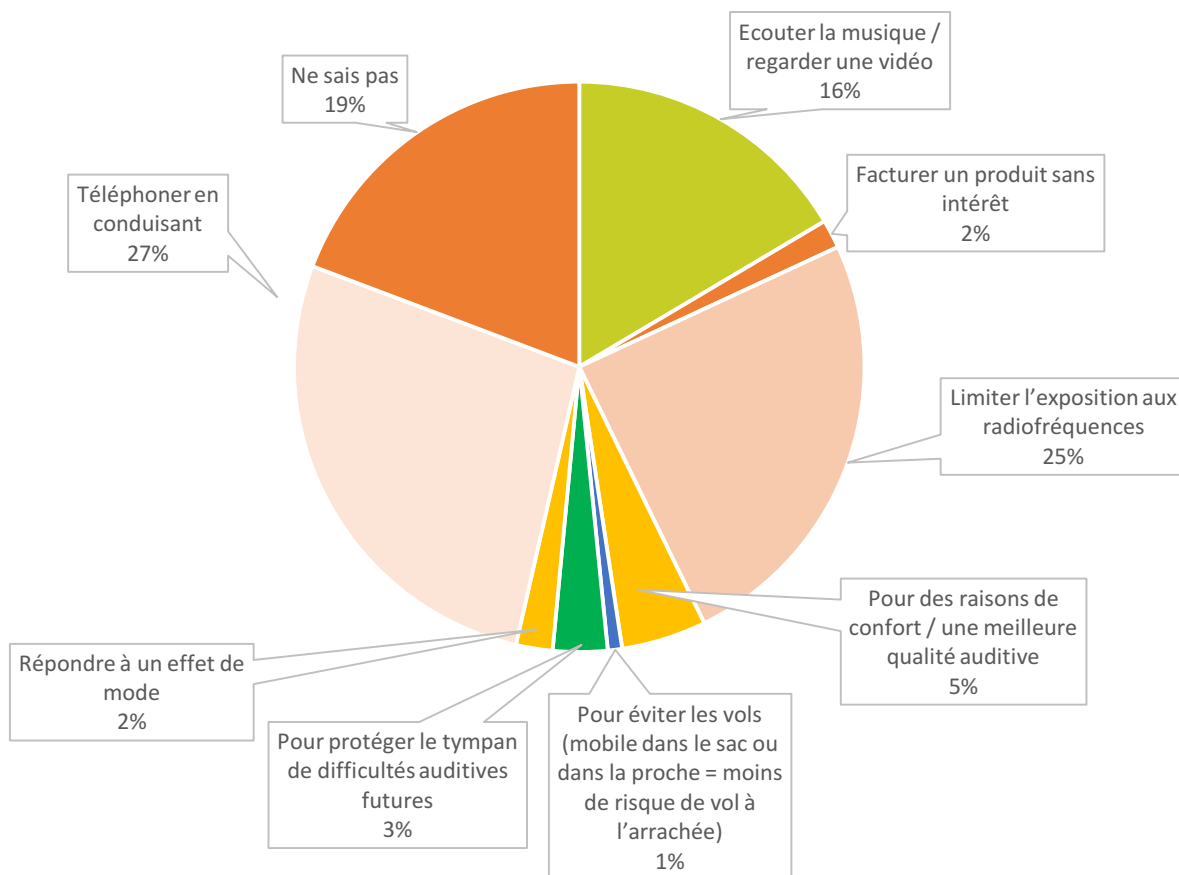
Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres ?	Étiquettes de colonnes			
	Jamais	Rarement	Souvent	Systématiquement
Étiquettes de lignes				
1. 18 à 24 ans,	55%	18%	25%	3%
2. 25 à 39 ans,	54%	28%	14%	3%
3. 40 à 54 ans,	64%	22%	8%	5%
4. 55 à 64 ans,	75%	15%	6%	4%
5. 65 à 79 ans,	81%	11%	5%	3%
6. 80 ans et plus	84%	12%	0%	4%
Total général	67%	20%	9%	4%



Selon vous, pourquoi un kit mains libres vous a-t-il été fourni au moment de l'achat de votre téléphone (une seule réponse possible) ?

- Ecouter la musique / regarder une vidéo
- Téléphoner en conduisant
- Limiter l'exposition aux radiofréquences
- Répondre à un effet de mode
- Facturer un produit sans intérêt
- Pour des raisons de confort / une meilleure qualité auditive
- Pour protéger le tympan de difficultés auditives futures
- Pour éviter les vols (mobile dans le sac ou dans la poche = moins de risque de vol à l'arrachée)
- NSP

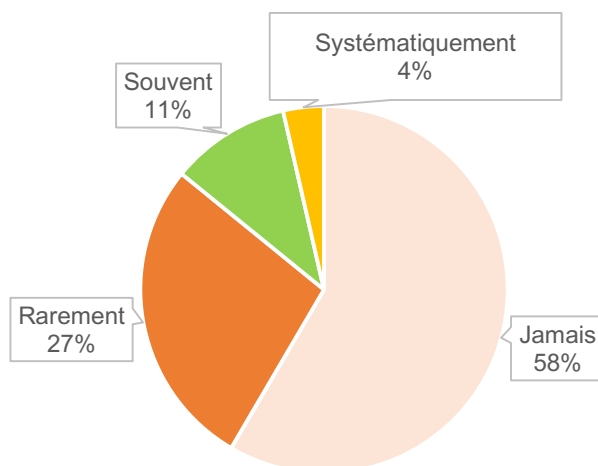
Pourquoi un kit mains libres vous a-t-il été fourni ?



Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres :

- Systématiquement
- Souvent
- Rarement
- Jamais

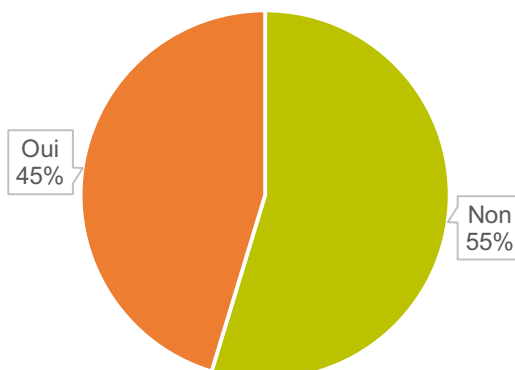
Quand vous téléphonez, utilisez-vous un kit mains libres ?



Connaissez les bons usages du mobile ?

- Oui
- Non

Connaissez les bons usages du mobile ?



Lesquels ?

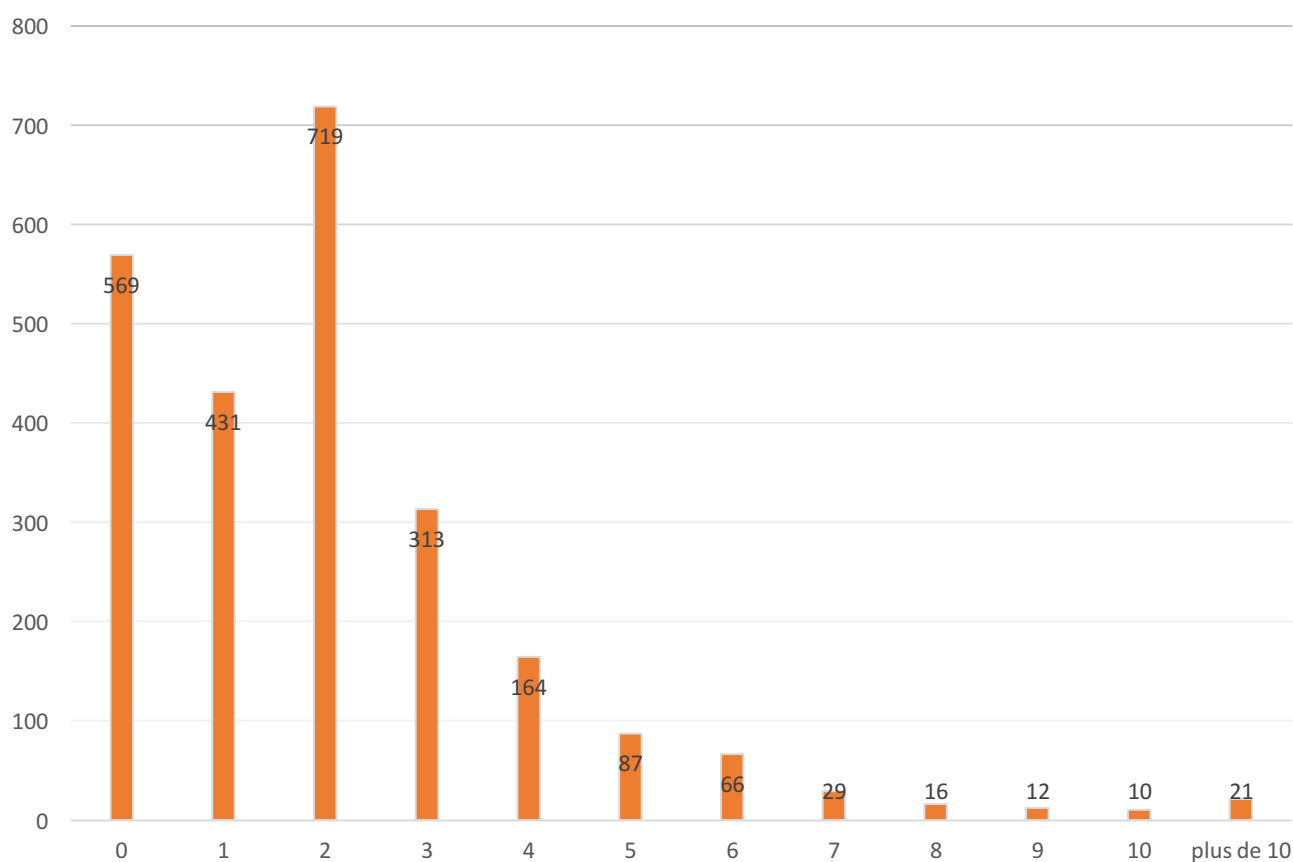
- Réponse libre.

1% des répondants ont donné au moins partiellement une bonne réponse. Les autres évoquent des règles de savoir vivre en société (ne pas l'utiliser au restaurant, ne pas parler trop fort dans le train ou encore ne pas l'utiliser à l'occasion de réunions familiales).

Combien avez-vous d'enfants et/ou de petits-enfants MINEURS ?

- De 0 à plus de 10

NOMBRE D'ENFANTS OU PETITS ENFANTS



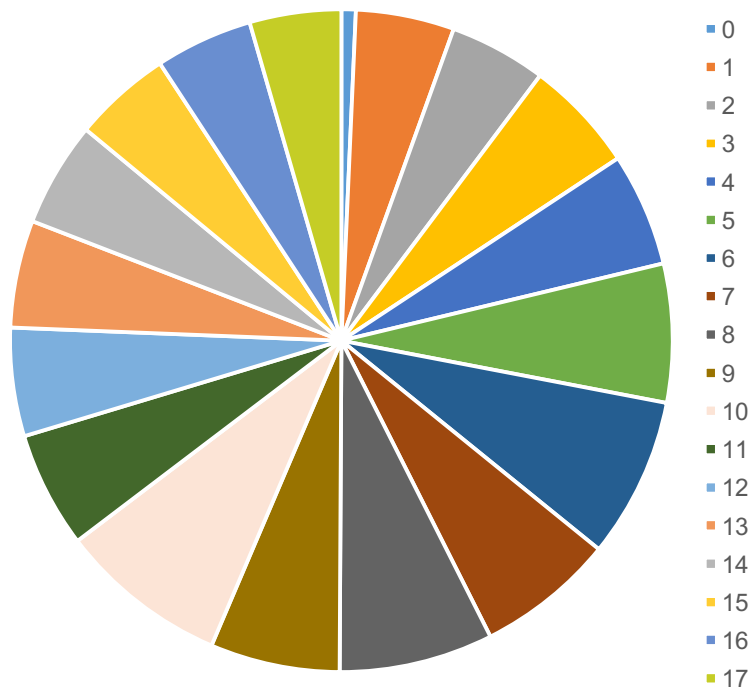
Sur les questions concernant les enfants, les participants sont invités à répondre aux questions enfant par enfant.

Quel âge a-t-il ?

Réponses acceptées de 0 à 17 ans (enfants mineurs).

Étiquettes de lignes	Nombre de 5 - {E1} Quel âge a-t-il ?
0	29
1	199
2	196
3	227
4	229
5	280
6	324
7	279
8	311
9	262
10	342
11	235
12	219
13	217
14	212
15	198
16	197
17	185
Total général	4141

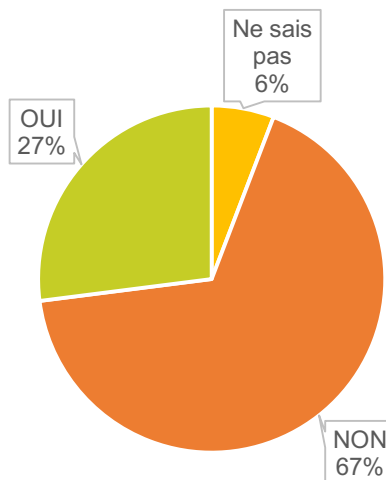
Répartition des âges des enfants



Possède-t-il un mobile ?

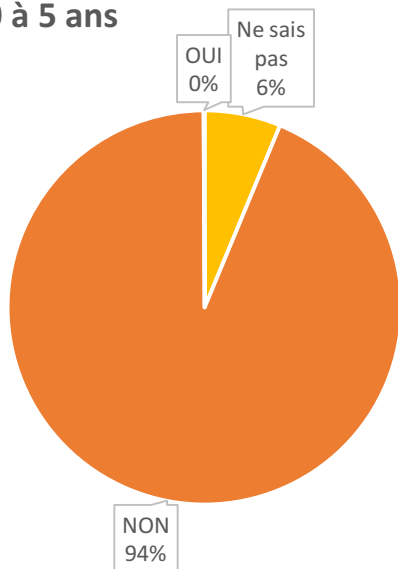
- OUI
- NON
- Ne sais pas

Possède-t-il un mobile ?

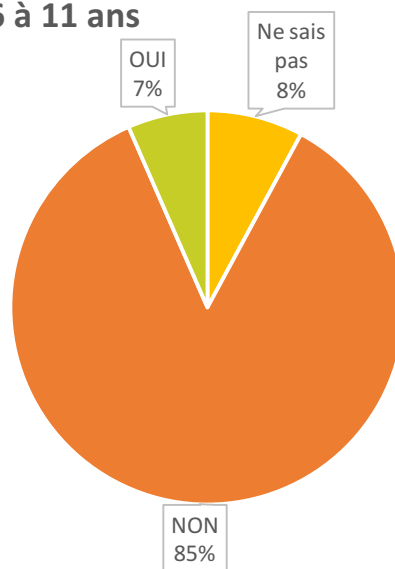


Par tranche d'âge :

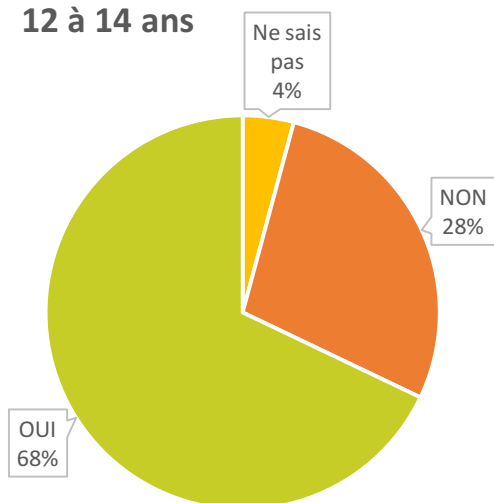
0 à 5 ans



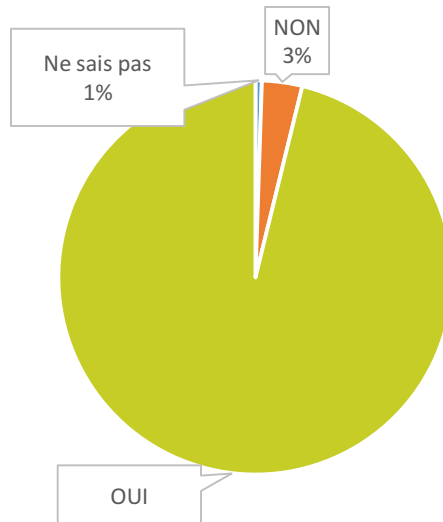
6 à 11 ans



12 à 14 ans

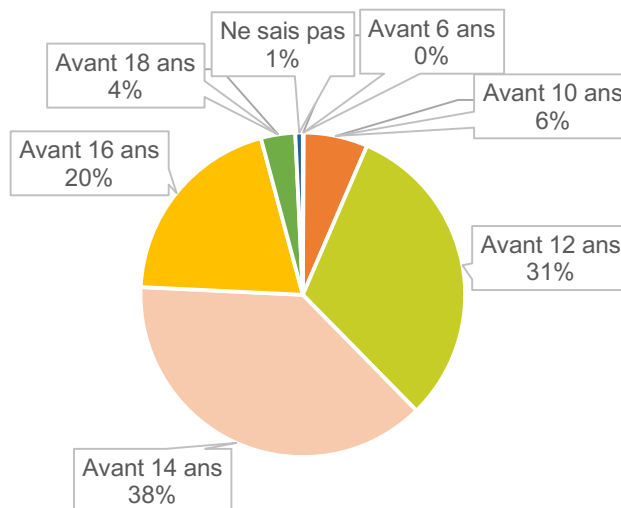


15 à 17 ans



A quel âge a-t-il eu son premier mobile (approximativement)

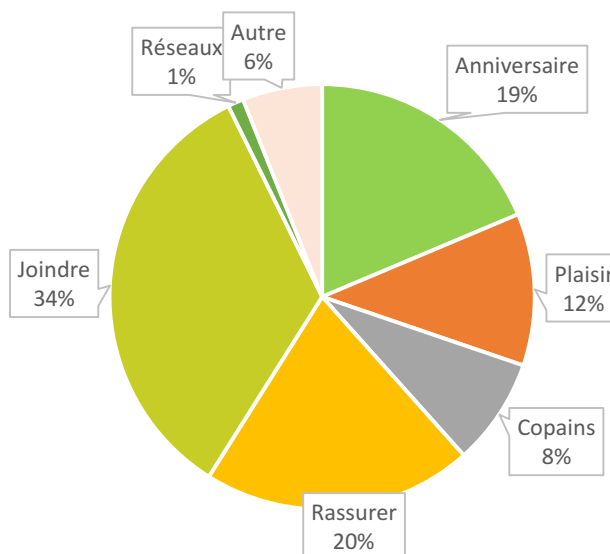
- Avant 6 ans
- Avant 10 ans
- Avant 12 ans
- Avant 14 ans
- Avant 16 ans
- Avant 18 ans
- Ne sais pas



Pourquoi lui a-t-il été offert (plusieurs réponses possibles) ?

- A l'occasion de son anniversaire, parce qu'il a souhaité ce cadeau ?
- Parce que tous ses copains en avaient un ?
- Pour pouvoir le joindre à tout moment ?
- Pour lui faire plaisir ?
- Pour être assuré(e) qu'il ne lui arrive rien ?
- Pour qu'il puisse avoir accès aux réseaux sociaux ?
- Autre (merci de préciser) :
- Ne sais pas

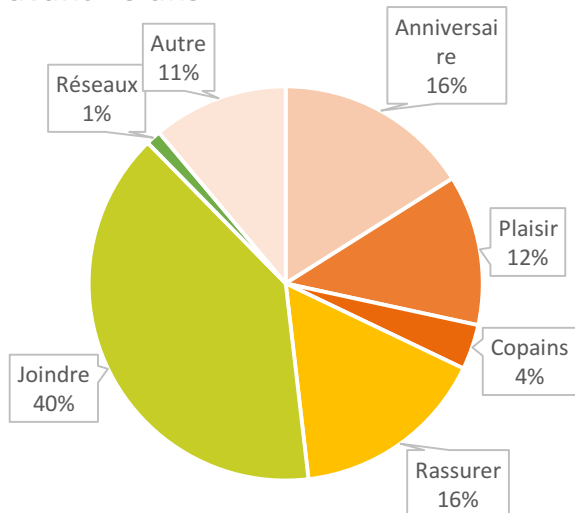
Motivation de la possession du téléphone pour les enfants



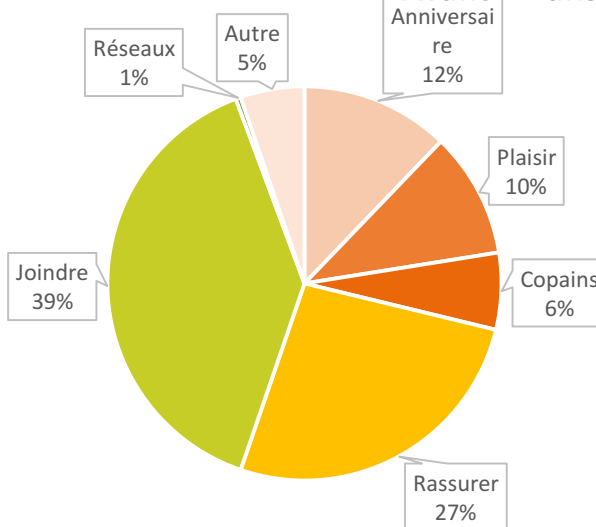
En fonction des âges auquel l'enfant a eu le portable :

Soit en % par colonne :

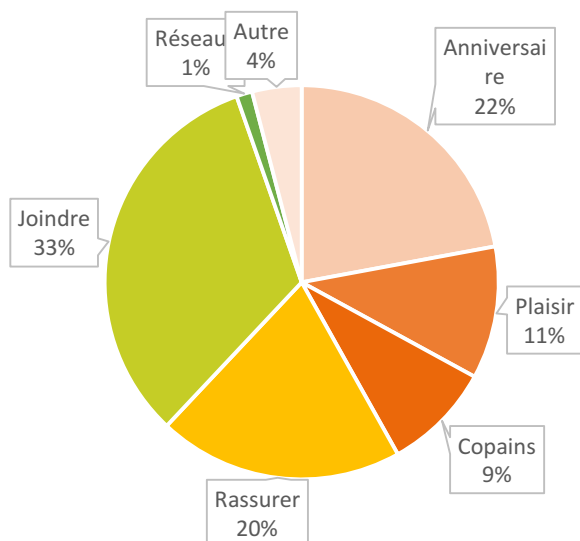
avant 10 ans



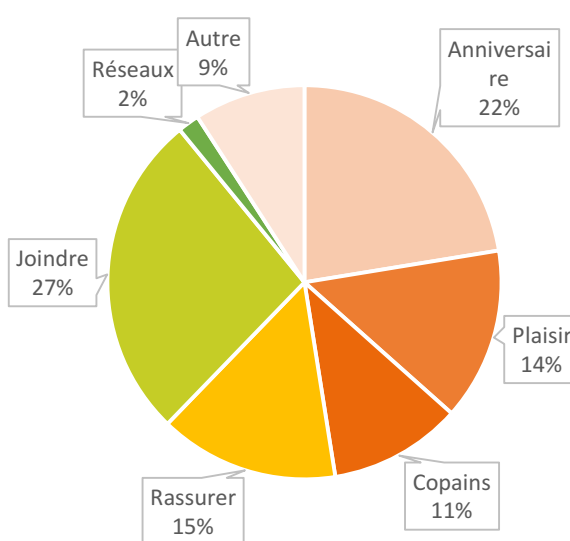
Avant 12 ans



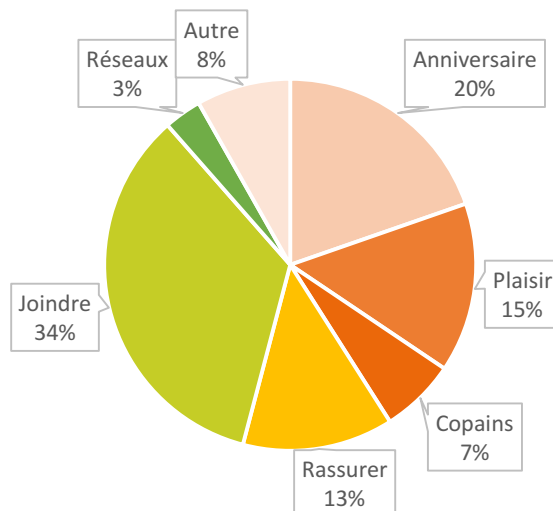
Avant 14 ans



Avant 16 ans



Avant 18 ans



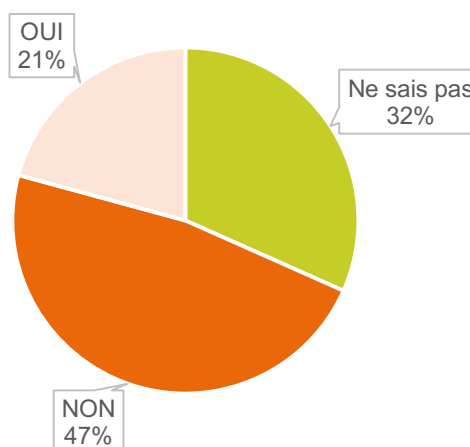
Merci de préciser une autre raison

Un certain nombre de parents ont répondu avoir équipé leur enfant d'un terminal après une séparation pour maintenir le lien ou à l'occasion d'un départ en centres de vacances pour la même raison.

Son téléphone est-il équipé d'un logiciel de contrôle parental ?

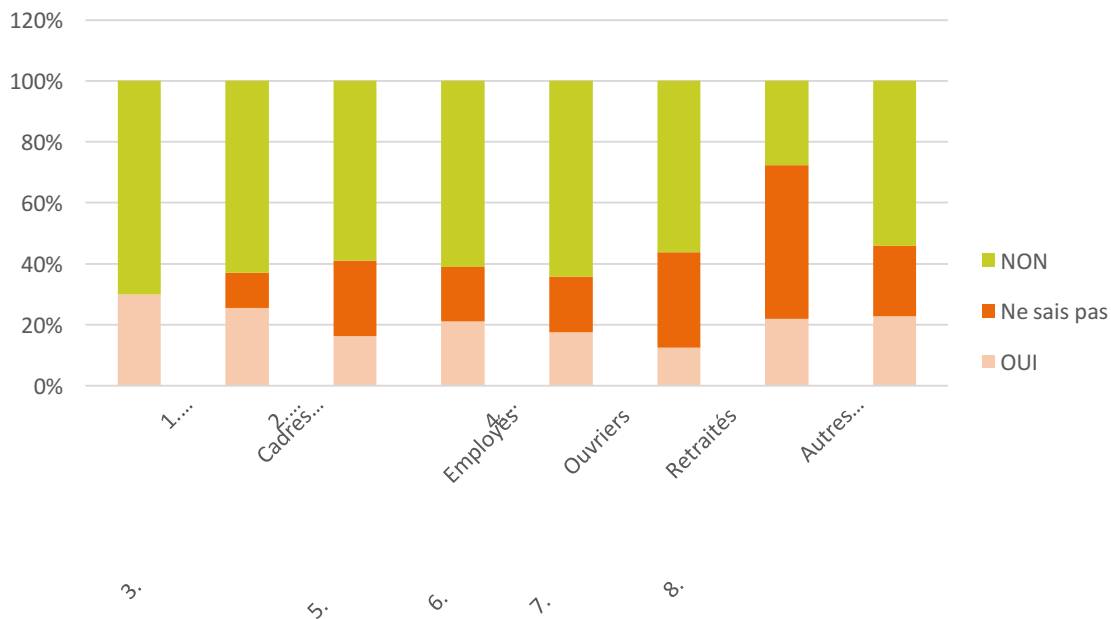
- Oui
- Non
- Ne sais pas

Son téléphone est-il équipé d'un logiciel de contrôle parental ?



En fonction de la CSP :

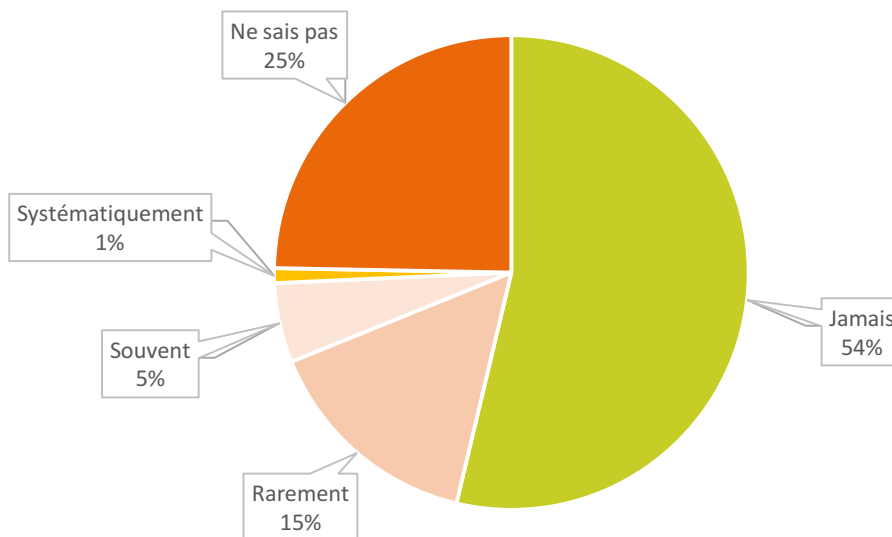
Nombre de 10 - {E1} Son téléphone est-il équipé d'un logiciel de contrôle parental ?	Étiquettes de colonnes		
	OUI	Ne sais pas	NON
Étiquettes de lignes	OUI	Ne sais pas	NON
1. Agriculteurs exploitants	30%	0%	70%
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	26%	12%	63%
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	16%	25%	59%
4. Professions intermédiaires	21%	18%	61%
5. Employés	18%	18%	64%
6. Ouvriers	13%	31%	56%
7. Retraités	22%	50%	28%
8. Autres personnes sans activité professionnelle	23%	23%	54%
Total général	20%	32%	48%



Quand il téléphone, utilise-t-il un kit mains libres ?

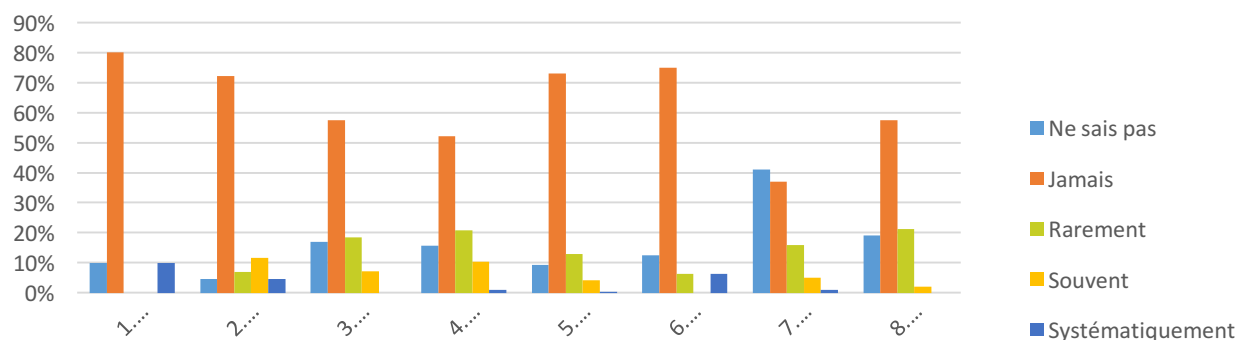
- Systématiquement
- Souvent
- Rarement
- Jamais

Quand il téléphone, utilise-t-il un kit mains libres ?



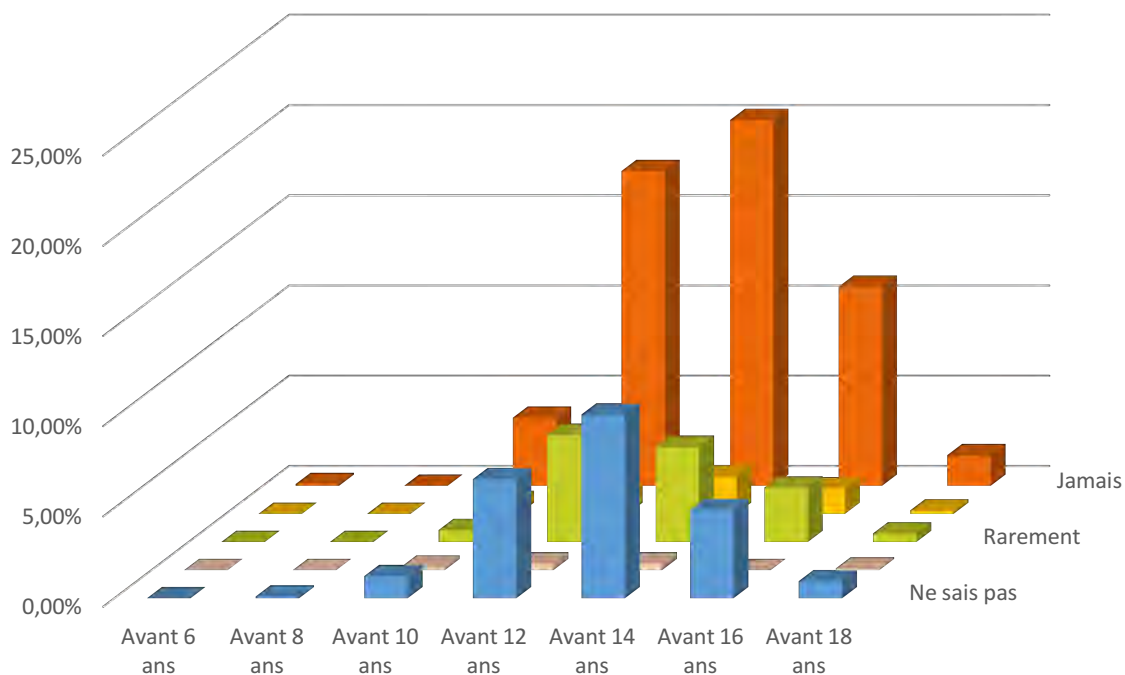
En fonction de la CSP :

Nombre de 11 - {E1} Quand il téléphone, utilise-t-il un kit mains libres ?	Étiquettes de colonnes				
	Ne sais pas	Jamais	Rarement	Souvent	Systématiquement
Étiquettes de lignes					
1. Agriculteurs exploitants	10%	80%	0%	0%	10%
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5%	72%	7%	12%	5%
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	17%	57%	18%	7%	0%
4. Professions intermédiaires	16%	52%	21%	10%	1%
5. Employés	9%	73%	13%	4%	0%
6. Ouvriers	13%	75%	6%	0%	6%
7. Retraités	41%	37%	16%	5%	1%
8. Autres personnes sans activité professionnelle	19%	57%	21%	2%	0%
Total général	24%	54%	16%	6%	1%

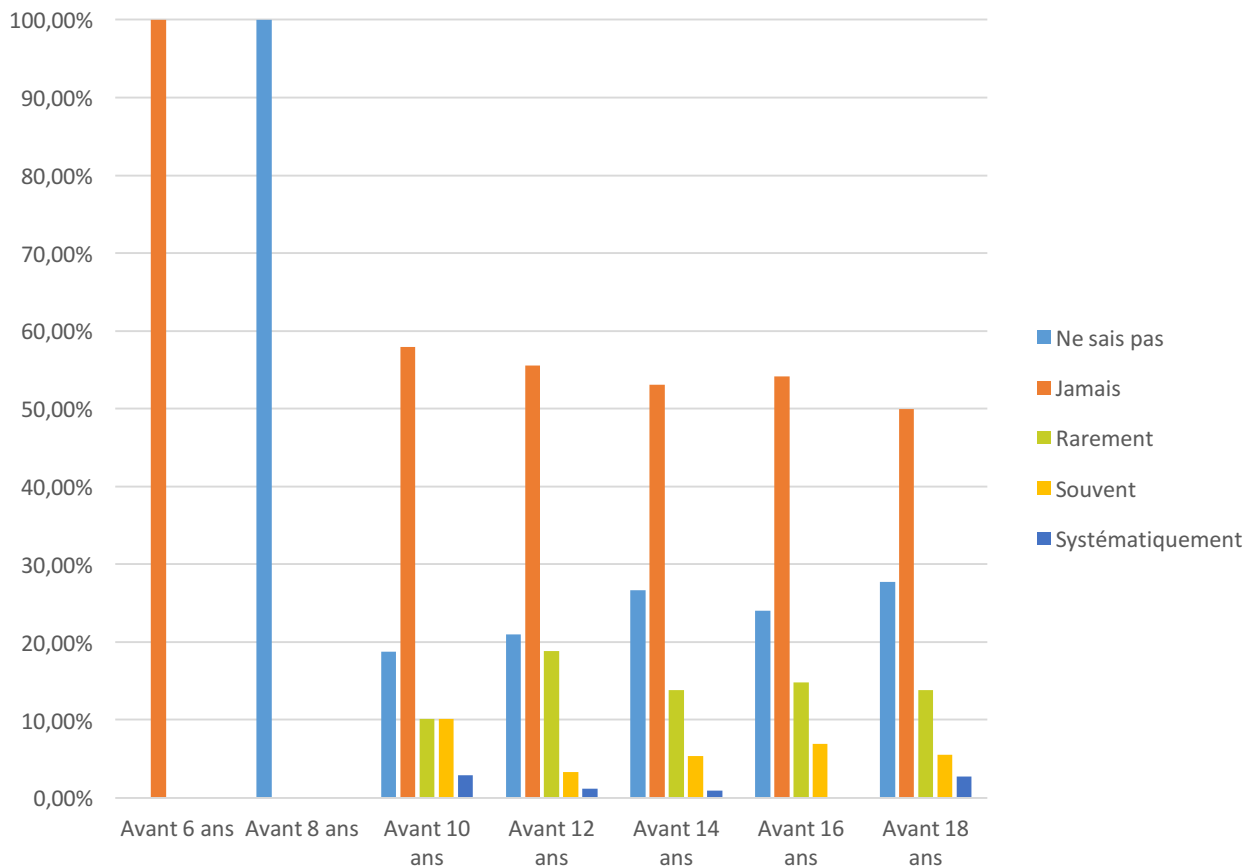


En fonction de l'âge

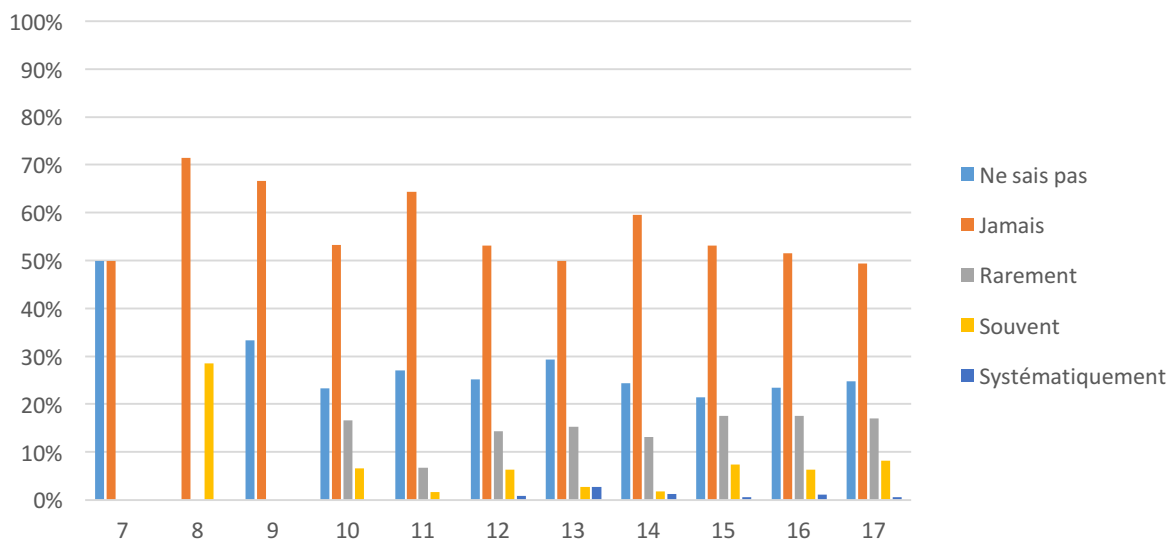
Nombre de 11 - {E1} Quand il téléphone, utilise-t-il un kit mains libres ?	Étiquettes de colonnes				
	Ne sais pas	Systématiquement	Rarement	Souvent	Jamais
Étiquettes de lignes					
Avant 6 ans	0%	0%	0%	0%	0%
Avant 8 ans	0%	0%	0%	0%	0%
Avant 10 ans	1%	0%	1%	1%	4%
Avant 12 ans	7%	0%	6%	1%	17%
Avant 14 ans	10%	0%	5%	2%	20%
Avant 16 ans	5%	0%	3%	1%	11%
Avant 18 ans	1%	0%	0%	0%	2%
Total général	24%	1%	15%	5%	54%



Autre présentation :



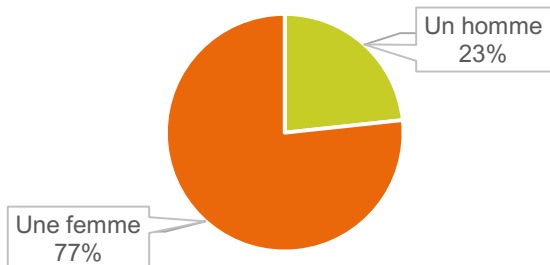
utilisation du kit selon l'âge des enfants



Avez-vous des commentaires à ajouter ?

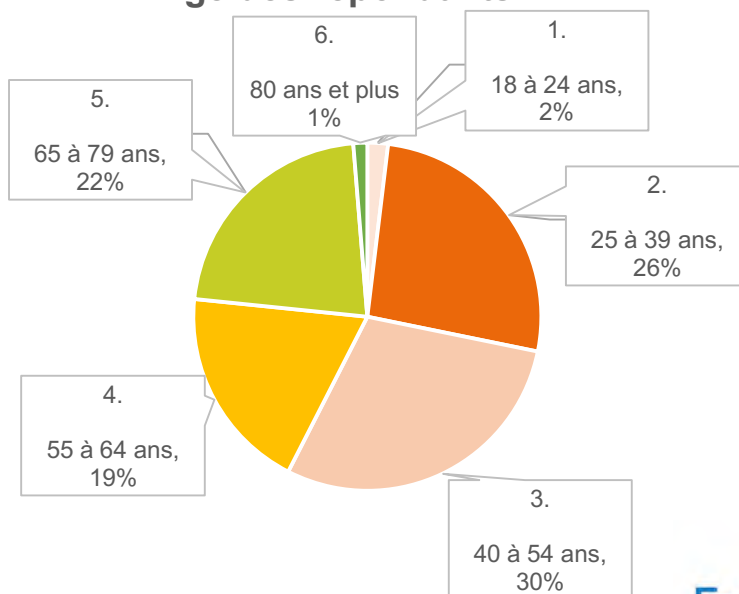
Vous êtes :

Sexe des répondants



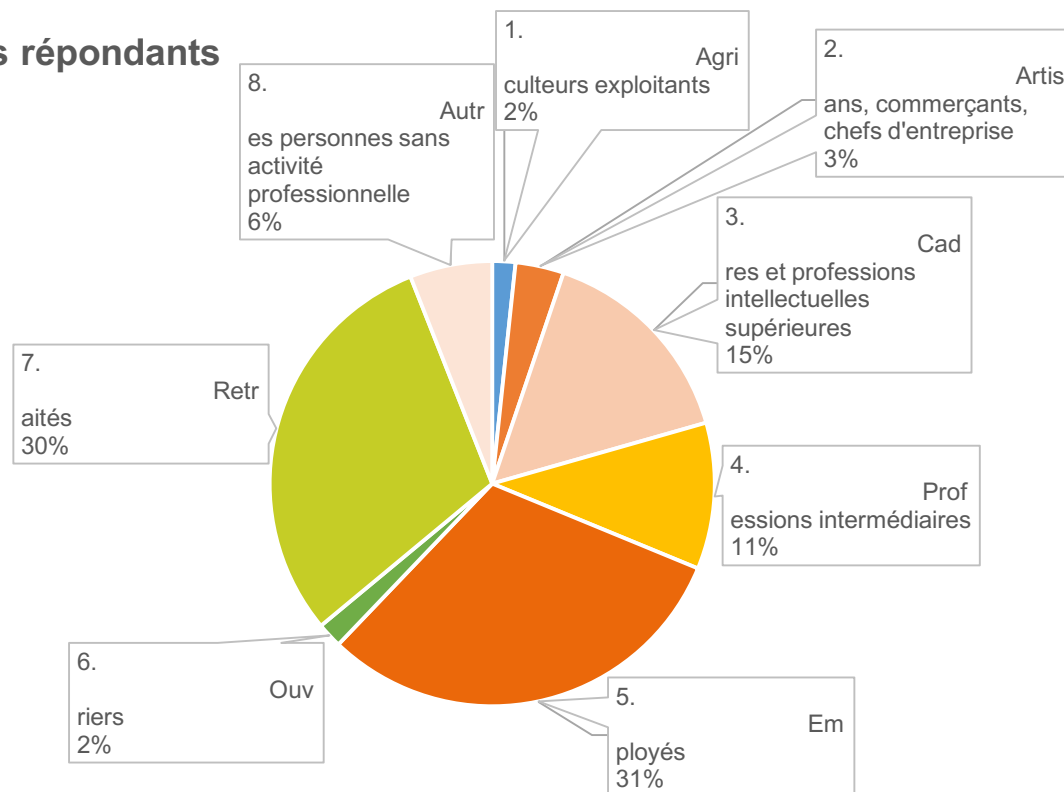
Age des répondants

Quel est votre tranche d'âge ?



Quelle est votre catégorie socio professionnelle ?

CSP des répondants



Dans quel département habitez-vous ?

Étiquettes de lignes	Nombre de 82 - Dans quel département habitez-vous ?
Ain	10
Aisne	11
Allier	2
Alpes de haute Provence	1
Alpes Maritimes	2
Ardèche	6
Ardennes	14
Ariège	1
Aube	2
Aude	2
Aveyron	16
Bouches du Rhône	8
Calvados	62
Cantal	5
Charente	1
Charente Maritime	9
Cher	1

Corrèze	89
Corse	1
Côte d'Or	8
Côtes d'Amor	14
Creuse	6
Dordogne	6
Doubs	140
Drôme	3
Essonne	5
Eure	23
Eure et Loir	34
Finistère	78
Gard	3
Garonne (Haute)	13
Gironde	46
Hauts de Seine	20
Hérault	14
Ile et Vilaine	34
Indre	30
Indre et Loire	15
Isère	6
Jura	7
Landes	14
Loir et Cher	50
Loire	20
Loire Atlantique	39
Loire Haute	31
Loiret	63
Lot	2
Lot et Garonne	1
Lozère	1
Maine et Loire	39
Manche	74
Marne	100
Marne Haute	3
Mayenne	3
Mayotte	1
Meurthe et Moselle	14
Meuse	16
Morbihan	121
Moselle	75
Nièvre	1
Nord	48
Oise	5
Orne	39

Paris	21
Pas de Calais	23
Puy de Dôme	9
Pyrénées Atlantiques	10
Pyrénées Hautes	5
Réunion	5
Rhin Bas	17
Rhin Haut	3
Rhône	33
Saône et Loire	3
Saône Haute	3
Sarthe	22
Savoie	1
Savoie (Haute)	11
Seine et Marne	93
Seine Maritime	41
Seine St Denis	3
Sèvres Deux	7
Somme	8
Tarn	96
Tarn et Garonne	4
Territoire de Belfort	1
Val de Marne	7
Val d'Oise	3
Var	24
Vaucluse	2
Vendée	24
Vienne	6
Vienne (Haute)	93
Vosges	6
Yonne	1
Yvelines	11
Total général	2104

ANNEXE 4

Publications des opérateurs rappelant les bons usages du mobile (captures d'écran – magazines commerciaux, conditions générales de vente, photo prise en boutique)

ANNEXE 4-1

Conditions générales de vente, d'abonnement et/ou d'utilisation

ANNEXE 4-2

Messages de prévention, captures d'écran sur les sites d'opérateurs

ANNEXE 4-3 - Photo boutique

ANNEXE 4-4 - Conseil d'utilisation constructeur

ANNEXE 4-1 - Conditions générales de vente, d'abonnement et/ou d'utilisation

LISTE DES LIENS ET SOURCES

1. Site B&YOU, cgV, page 12 : https://lafibre.info/images/4g/201406_byou_cgs.pdf
2. Site SFR, conditions d'abonnement et d'utilisation – mars 2016, page 3 – page 43 puis de page 47 à 53 : <http://static.s-sfr.fr/media/cga-offres-4g-sfr-30032016.pdf>
3. CGV 7/04/2016 contrat Orange : <http://boutique.orange.fr/doc/contrat2006.pdf>
4. Site Orange, conditions générales d'abonnement Sosh au 11 février 2016 : <http://boutique.orange.fr/doc/contrat3374.pdf>

ANNEXE 4-2 - Messages de prévention, captures d'écran sur les sites d'opérateurs

LISTE DES LIENS ET SOURCES

1. Site institutionnel Bouygues Telecom : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/bonnes-pratiques/>
2. Suite Site institutionnel Bouygues Telecom : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/bonnes-pratiques/>
3. Site NRJ Mobile, bas de page : https://www.nrjmobile.fr/?utm_source=Bing&utm_campaign=Marque_Exact&utm_medium=cpc#ectrans=1
4. Site Orange, position du groupe en matière d'ondes et de santé : <http://radio-waves.orange.com/fr/les-ondes-et-la-sante/la-position-d-Orange>
5. Site Bien Vivre le Digital, Orange : <http://bienvivreledigital.orange.fr/ondes-et-sante/pour-un-usage-serein-du-mobile#list-0>
6. Suite Site Bien Vivre le Digital, Orange : <http://bienvivreledigital.orange.fr/ondes-et-sante/pour-un-usage-serein-du-mobile#list-0>
7. Site SFR : <http://www.sfr.com/mobile-et-radiofrequence/telephone-mobile/recommandations-pour-reduire-votre-exposition-aux-ondes>

ANNEXE 4-3 - Photo boutique

Photo prise dans la boutique SFR Paris 9, le vendredi 27 mai 2016.

ANNEXE 4-4 Conseil d'utilisation constructeur

LISTE DES LIENS ET SOURCES

- Lien vers le site Appel, utilisation iPhone 6 : <http://www.apple.com/legal/rfexposure/iphone7,2/fr/>
- Lien vers le site Samsung : http://www.samsung.com/ca_fr/support/skp/faq/876528

ANNEXE 5

Catalogues commerciaux

1. Catalogue BOUYGUES
2. Catalogue ORANGE
3. Catalogue SFR



Le DAS (Débit d'Absorption Spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

Bouygues Telecom se conforme à cette réglementation : tous nos terminaux respectent cette limite (tête et/ou tronc selon l'usage normal défini par le constructeur).

La valeur précise du DAS de votre terminal est fournie dans la notice utilisateur, sur les linéaires des magasins du Réseau Club Bouygues Telecom ou sur le site bouyguetelecom.fr

Pour plus d'infos, voir sur le site : www.sante.bouyguetelecom.fr

Adoptez LES BONS RÉFLEXES :

- Consultez la notice d'emploi rédigée par le fabricant.
- Utilisez le kit oreillette inclus dans votre coffret pour réduire l'exposition aux ondes radio.
- Éloignez votre mobile du ventre des femmes enceintes ou du bas ventre des adolescents. Si vous portez un appareil médical, consultez votre médecin.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

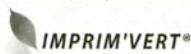


Imprimé sur du papier 100% recyclable respectant la gestion durable des forêts.

Les informations contenues dans ce guide concernent des offres de Bouygues Telecom valables du 11/04/2016 (vérifiez leur disponibilité auprès de votre revendeur). Elles annulent et remplacent celles des éditions précédentes. Le piratage nuit à la création artistique.



PEFC 10-31-1111 FOT 69 Meyzieux



Protéger mes données personnelles et ma vie privée

Orange vous accompagne pour vous former gratuitement avec des vidéos en ligne :

choix d'un **mot de passe robuste**

sécurisation des achats en ligne,

suppression des traces de navigation,

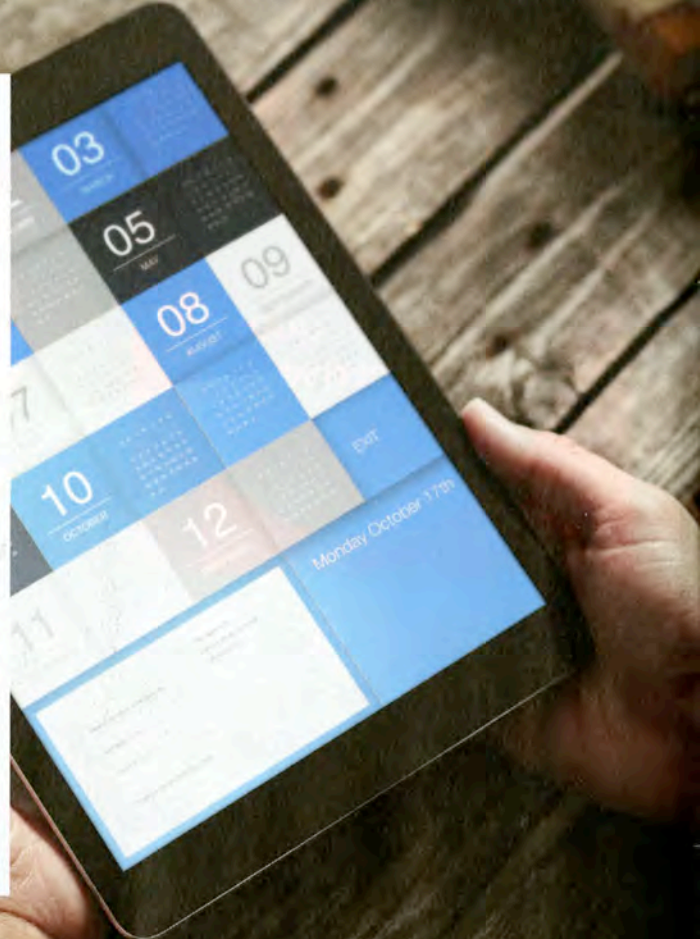
identification de tentatives de phishing,

protection contre l'usurpation d'identité,

maîtrise de votre image sur les réseaux sociaux...

Retrouvez nos vidéos et guides pratiques sur bienviredigital.orange.fr > [mes-données-mon-identité](#)


Et dans les Très Grandes Boutiques Orange, vous pouvez assister à un cours particulier⁽¹⁾ de 30 minutes pour approfondir et mettre en pratique vos connaissances sur la protection des données.



Profiter sereinement de mon mobile

Limitez votre exposition aux ondes radio

1 Utilisez le kit mains libres pendant vos appels téléphoniques. Il permet de réduire l'exposition de votre tête aux ondes radio.

 Lorsque vous utilisez un kit oreillette ou casque audio, restez attentif à l'environnement qui vous entoure.

2 Utilisez le mobile ou la tablette dans de bonnes conditions de réception. Ils ajustent automatiquement leur puissance d'émission en fonction des signaux radio reçus du réseau de votre opérateur. La réception est de bonne qualité lorsque l'appareil indique sur l'écran 4 à 5 barrettes. Ce n'est pas toujours le cas dans certaines zones ou situations, notamment les souterrains, les ascenseurs, en train ou en voiture ou tout simplement dans un secteur mal couvert par le réseau.

3 Éloignez, avec ou sans kit oreillette, tout terminal mobile du ventre des femmes enceintes ou du bas-ventre des adolescents.

4 Privilégiez les SMS ou l'internet. Ces usages nécessitent que l'on regarde l'écran du mobile ou de la tablette et que l'on tienne l'appareil éloigné de sa tête et de son tronc, ce qui réduit l'exposition.

+ d'infos sur bienviredigital.orange.fr

rubriques Famille connectée, Ondes et santé, Mes données, mon identité...

Utilisez votre mobile en toute sécurité

Utiliser votre téléphone mobile ou votre tablette en conduisant est dangereux, y compris avec un kit mains libres.

Cela constitue un réel facteur d'accident grave provenant notamment de la distraction créée par la conversation elle-même ou tout autre usage (SMS, internet mobile...).

Respectez les restrictions d'usage propres à certains lieux ou certaines situations (avions, hôpitaux, stations-service, garages professionnels...).

Éloignez votre mobile ou autre terminal d'au moins 15 cm d'un implant électronique (stimulateurs cardiaques, pompes à insulines, neurostimulateurs...). Consultez la notice de votre équipement et parlez-en à votre médecin.

Réduisez le niveau sonore : écouter un téléphone mobile ou une tablette en fonction baladeur musical à pleine puissance de façon prolongée peut endommager l'audition.

Consultez les consignes de sécurité spécifiques à votre terminal mobile dans la notice du constructeur.

Du 10 au 30 mai 2016



NOUVEAU

HUAWEI P9 CONCU AVEC LEICA POUR DES PHOTOS SUBLIMES



HUAWEI P9

REVIENT À

1 € +8€/mois
PENDANT 24 MOIS⁽⁴⁾

Soit 99,99€⁽¹⁾ en magasin

- 50€ remboursés sur demande⁽²⁾

- 48.99€ de bonus SFR immédiat
en rapportant votre ancien mobile⁽³⁾

Avec un forfait Power 20 Go
pour un engagement de 24 mois.



Prix du Huawei P9 sans facilité de paiement : 291.99€

Offres soumises à conditions valables du 10/05/2016 au 30/05/2016 en France métropolitaine.

(1) Prix de vente maximum conseillé, valable pour l'achat d'un Huawei P9 avec la souscription d'un forfait Power 20 Go au prix avec nouveau mobile pour une durée d'engagement de 24 mois et d'un forfait complémentaire de 48,99€ de bonus SFR immédiat en cas de souscription du même forfait. 4G de SFR sans facilité de paiement ou d'un autre forfait 4G de SFR ou d'une offre SFR. Carte. En cas de renouvellement de mobile, bon de réduction de 50€ valable en point de vente. (2) Le remboursement est calébré sous réserve de l'envoi dans les 30 jours suivant la souscription, des pièces justificatives requises. Offres soumises à conditions particulières et non cumulables avec une autre offre de remboursement de SFR. Un seul remboursement par forfait SFR dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse) et 2 par RIB, RIB ou RICE. Conditions et détails dans le coupon disponible en magasin. (3) Bon d'achat valable dans les magasins SFR participants à l'opération pour l'achat d'un Huawei P9, associé à la reprise d'un ancien mobile/tablette et la souscription simultanée d'un forfait 4G de SFR avec un engagement de 24 mois. Bon d'achat correspondant à la valeur du mobile fixe ou de la tablette achetée, cumulé au montant du bonus associé au mobile 4G acheté, valable sur les produits et accessoires disponibles dans le magasin SFR ou l'ancien mobile/tablette. Offre valable au moment du passage en caisse, le jour de l'achat. Le bon d'achat de la reprise mobile, le bon d'achat ne pouvant être échangé, ni remboursé. En cas d'achat de produits ou accessoires pour un montant inférieur à la valeur du bon d'achat, le montant du bon d'achat ne pourra servir de base à aucun remboursement. (4) Offre réservée aux abonnés SFR (hors client RED et SFR Business Team). Selon l'offre et l'équipement, solution de paiement (à l'exception de la solution de paiement par carte bancaire) d'un montant de 190€, permettant de payer mensuellement (à 5,00€/mois) une part du prix de l'équipement mobile sur une durée maximale de 24 mois, sans frais. Limité à une seule offre par ligne mobile. En cas de résiliation de la ligne ou de changement d'opérateur, les mensualités restant dues par anticipation. * Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles pour ce niveau d'exposition maximale de puissance est de 2W/kg. Les téléphones mobiles sous réserve de bonne utilisation offre et de la compatibilité des terminaux compatibles avec les réseaux de couverture des réseaux 3G/3G+/4G/LTE. Selon la capacité du terminal compatible avec des terminaux compatibles sur <http://www.sfr.fr/compatibilite> et selon la fréquence de la bande de fréquence. Le DAS théorique de 1,875 W/kg (association/addition des fréquences 800 MHz et 2600 MHz dans les zones couvertes). Conditions et détails disponibles sur www.sfr.fr/compatibilite et selon la fréquence de la bande de fréquence. SFR débit maximum





Familles Rurales en chiffres :

170 000	familles adhérentes vivant dans 10 000 communes
2 200	associations locales fédérées dans 94 départements et régions
40 000	bénévoles
20 000	salariés
100	Relais Familles
145	permanences d'information et de défense des consommateurs
2 100	accueils collectifs de mineurs
400	lieux d'accueil de la petite enfance
500	groupes de jeunes
5 000	stagiaires BAFA/BAFD
1 800	associations proposant des activités culturelles, récréatives et sportives
3 500 000	heures de services à domicile

La Confédération syndicale des familles, est une association qui agit avec les familles pour une société juste et solidaire.

Missions

- Défendre les droits des familles
- Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- Agir pour l'égalité des droits

Valeurs

Solidarité, Citoyenneté, Respect

Réseau

Agir au plus près des familles

30 000 familles adhérentes

350 Associations locales

70 unions départementales en métropole et outre-mer

1 fédération d'aide à domicile (FNAAFP/CSF)

1 fédération des familles monoparentales (FSFM)

Activités

- Défense des droits des locataires
- Permanences de défense des consommateurs
- Contrôle des charges locatives
- Prévention et accompagnement du surendettement
- Prévention des impayés de loyers
- Accompagnement éducatif et scolaire des élèves, des collégiens et des lycéens
- Ateliers santé
- Aide-à-domicile auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées
- Apprentissage du français et lutte contre l'illettrisme
- Accompagnement des familles monoparentales
- Actions culturelles et loisirs